

PROGRAMME DE FORMATION

Transmettre l'immobilier : les points de vigilance à ne pas oublier !

Transmettre son patrimoine immobilier est un objectif pour nombre de vos clients. Néanmoins, il convient d'être vigilant et d'éviter les pièges qui peuvent se cacher derrière cet acte apparemment anodin. Qu'il s'agisse de transmettre l'immobilier dépendant du patrimoine privé ou du patrimoine professionnel, nous examinerons quelques cas particuliers permettant d'optimiser cette transmission tant au plan civil qu'au plan fiscal, que la donation soit réalisée en pleine propriété ou en nue-propriété. Nous étudierons également les étapes préparatoires à une transmission réussie, notamment en procédant à une restructuration de l'immobilier, qu'il s'agisse d'intégrer l'immobilier, professionnel ou privé, dans la société d'exploitation de votre client chef d'entreprise ou au contraire d'en externaliser le foncier. Renforcez votre rôle de conseil et fidélisez vos clients !

Date:	PAS DATE
Durée:	2 heures
Type / Prix:	240 €
Prérequis:	<ul style="list-style-type: none">• Connaissance de la fiscalité des donations et successions• Connaissance et pratique de la SCI• Connaissances de base de comptabilité• Connaissance de base du démembrement de propriété
Objectifs:	<ul style="list-style-type: none">• Comprendre les enjeux juridiques de la transmission de l'immobilier dans des situations particulières• Maîtriser les points de vigilance liés à la gestion et à la transmission de biens immobilier• Savoir restructurer l'immobilier avant transmission

Introduction

La transmission du patrimoine immobilier privé :

La transmission d'un bien grevé d'un passif

Les conséquences du remboursement du prêt par les loyers

Contenu pédagogique:

Les pouvoirs respectifs de l'usufruitier et du nu-propriétaire de parts de SCI

La transmission du patrimoine immobilier d'entreprise :

Optimiser la transmission de l'immobilier dans le cadre du dispositif Dutreil

Restructurer l'immobilier avant transmission : Externalisation

Restructurer l'immobilier avant transmission : Apport à la société d'exploitation

CGPI / Courtiers

- IAS / DDA : 2 heures
- Carte T : 2 heures

Experts-Comptables

- 2 heures

Cette formation valide uniquement les heures indiquées ci-dessus

Format:

Classe virtuelle

Moyen pédagogique:

Diaporama (notions métier, exercices d'application, questionnaires de compréhension)

Public visé:

Tous professionnels du patrimoine : CGPI, Banquiers, Assureurs, Notaires, Avocats, Agents immobiliers, Experts-Comptables...

Moyen d'évaluation:

Quiz d'évaluation des acquis

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

Toutes nos formations sont adaptables aux personnes porteuses d'un handicap

